



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°D20231114_15
DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA RÉGION NORMANDIE
RESTAURATION DES ÉGLISES

Date du Conseil Municipal :	14 novembre 2023	<i>Nombre de conseillers en exercice :</i>	57
Date de convocation :	7 novembre 2023	Nombre de présents :	30
		Nombre de représentés par pouvoir :	3
		Nombre de votants :	33
		Nombre d'absents :	24

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatorze novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BACKX Olivier, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BRARD Aurélia, BRONCQUART Marcel, CARPENTIER Corinne, DOISNEL-MARYE Virginie, DRAPPIER Michèle, DRIEUX Noël, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GUERIN Jennifer, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Stéphane, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, MULOT Marie-France, PICCOT Paul, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, RAFFRAY François, SAMAIN Viviane, THIBOUT Véronique, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : GOULLEY Martine (à Michèle DRAPPIER), PENAUX Mélanie (à Claude BERTHE), PROFIT Jean-François (à Christelle MONNIER).

Absents et excusés : BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BERTRE Domicie, BLERIoT Damien, BURDET Blandine, CLUZEAU Sébastien, COURTOUX Thomas, DESNOS François, DORGERE François, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GOUPIL Aurore, HOARAU Hélène, JOUAN Christèle, LAINÉ Christelle, LECOMTE Alexis, LEROUGE-HAMELET Nelly, LEVILLAIN Sébastien, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PATOUREAUX Laurette, PERDRIEL Christian, PEREIRA Héloïse, TAVERNIER Sophie.

Secrétaire de séance : VANDOOREN Mathieu.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 1111-10 ;
- La délibération n° D20221213_03 du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche relative à la demande de subventions pour la restauration du clocher et du pignon Ouest de l'église de Bosc-Renoult-en-Ouche, en date du 13 décembre 2022 ;
- La délibération n° D20221213_04 du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche relative à la demande de subventions pour la restauration du porche de l'église des Jonquerets-de-Livet, en date du 13 décembre 2022 ;
- La délibération n° D20221213_05 du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche relative à une demande de subventions - Restauration du couvert de la nef et du clocher de l'église d'Ajou, en date du 13 décembre 2022 ;
- La délibération n° D20230228_07 du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche relative à la convention avec la Fondation du Patrimoine pour le financement participatif dans le cadre des travaux de restauration de l'église Saint-Aubin à Ajou, en date du 28 février 2023 ;
- La délibération n° D20230228_08 du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche relative au vote du programme d'investissements 2023, en date du 28 février 2023 ;
- La délibération n° D20230704_13 du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche relative à une demande de subvention auprès de la Sauvegarde de l'Art Français - Restauration du couvert de la nef et du clocher de l'église d'Ajou, en date du 4 juillet 2023 ;
- La délibération n° D20230912_22 du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche relative à la convention avec la Fondation du Patrimoine pour le financement participatif dans le cadre des travaux de restauration de l'église Sainte-Eugénie à Bosc-Renoult-en-Ouche, en date du 12 septembre 2023 ;
- L'étude de diagnostic relative à l'église Sainte-Eugénie à Bosc-Renoult-en-Ouche réalisée par le cabinet d'architecture du patrimoine Marie CARON, en date du 14 septembre 2022 ;
- L'avant-projet relatif à l'église Notre-Dame des Jonquerets-de-Livet réalisé par le cabinet d'architecture du patrimoine Marie CARON, en date du 4 juin 2021 ;
- L'étude de diagnostic relative à l'église Saint-Aubin à Ajou réalisée par le cabinet d'architecture du patrimoine Marie CARON, en date du 31 mars 2022 ;

Considérant :

- Qu'un programme de restauration (clos et couvert) est lancé pour les églises suivantes :
 - Eglise Sainte-Eugénie à Bosc-Renoult-en-Ouche :
 - montant estimatif des travaux : 355 850 € HT (restauration du clocher) ;
 - frais de maîtrise d'œuvre : 37 364 € HT ;
 - frais de coordination SPS : 3 178 € HT ;
 - Eglise Notre-Dame aux Jonquerets-de-Livet (porche inscrit) :
 - montant estimatif des travaux : 136 125 € HT ;
 - frais de maîtrise d'œuvre : environ 13 612,50 € HT ;
 - frais de coordination SPS : 1 792 € HT ;
 - Eglise Sainte-Marguerite à Sainte-Marguerite-en-Ouche (inscrite) :
 - montant estimatif des travaux (en 2018) : 230 000 € HT ;
 - frais de maitrise d'œuvre : 17 100 € HT ;
 - frais de coordination SPS : environ 3 000 € HT ;
 - Eglise Saint-Aubin à Ajou (inscrite) :
 - montant estimatif des travaux : 231 440 € HT ;
 - option : 132 570 € HT ;
 - frais de maîtrise d'œuvre : 38 221 € HT ;
 - frais de coordination SPS : 3 278 € HT ;
 - Eglise Pierre Ronde à Beamesnil (création d'un espace culturel et patrimonial) :
 - montant estimatif des travaux : 125 500 € HT ;
- Que la Région Normandie a débloqué un nouveau programme d'aides pour l'entretien du patrimoine protégé et non protégé ;
- L'enjeu que représente le patrimoine de la Commune de Mesnil-en-Ouche et étant entendu que la collectivité souhaite également s'inscrire durablement comme une destination touristique au regard de la richesse du patrimoine bâti et non bâti en déclinant des actions culturelles sur l'ensemble de son territoire et en s'appuyant sur ces édifices remarquables ;

Décide : à l'unanimité (33 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- De solliciter une subvention auprès de la Région Normandie dans le cadre des programmes « Aide aux diagnostics, à la restauration et à la valorisation des édifices protégés au titre des monuments historiques pour un projet d'attractivité culturelle régional » et « Aide à la sauvegarde, à la restauration et à la valorisation des édifices normands non protégés labélisés Territoires Patrimoines Normand », dans le cadre de son projet de restauration des églises de la Commune ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour extrait certifié exact,
Le Maire,

Jean-Louis MADELON



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.